

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Primedi 11 Fructidor, an V.

(Lundi 28 Août 1797).

Mouvemens d'insurrection qui ont eu lieu à Rome. — Condamnation de plusieurs chefs aux galeres. — Arrestation à Santa-Croce, en Toscane, de deux jeunes gens qui avoient cherché à soulever le peuple. — Conduite franche et loyale du général Buonaparte envers la cour de Turin pendant les troubles du Piémont. — Nouvelles diverses d'Allemagne. — Conversation sur les finances entre un voyageur et un roulier.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Rome, le 10 août.

Quelques mouvemens d'insurrection viennent d'avoir lieu dans cette ville. On croit avoir découvert les chefs de la révolte ; un chirurgien très-habile, deux libraires, un riche juif, &c. &c. ont été envoyés aux galeres, & tout est rentré dans l'ordre. Mais on doit craindre que le calme ne soit pas d'une longue durée, vu le désordre des finances de l'état. Le papier-monnaie romain continue toujours dans son discrédit ; le pays s'appauvrit, & les spéculateurs étrangers grossissent chaque jour leurs bénéfices. Les pays qui se font des constitutions nouvelles, devroient établir comme une maxime de gouvernement, de n'avoir jamais recours au moyen ruineux du papier-monnaie. Le pape doit l'abolir, s'il ne veut amener une désorganisation totale par une banqueroute ; il n'a point d'autre ressource que d'ordonner la vente des biens communaux contre du papier courant.

De Florence, le 14 août.

On a arrêté près de Pescin, pour la seconde fois, & pour le rendre à la justice de l'armée française, un nommé Pasqualini, soi-disant commissaire français, qui, au nom de la république, a osé escroquer des contributions.

On a arrêté aussi à Santa Croce, deux jeunes gens qui avoient cherché à soulever le peuple. Un procès, fait dans les regles, car il n'y en pas d'autres en Toscane, prouvera ce qu'il faut en penser. Ils n'ont pas manqué de se faire croire persécutés à cause de leurs opinions politiques : c'est-là à présent la sauve-garde des brigands & des anarchistes ; car chacun ici, pourvu qu'il se maintienne dans les bornes du respect dû à tout gouvernement établi, a la plus grande liberté dans ses opinions ; il n'y a pas eu un seul individu qui ait été puni ou inquiété à cet égard.

De Milan, le 15 août.

Le ministre du gouvernement provisoire de Venise près notre directoire exécutif, le citoyen Battaglia, vient

de lui demander officiellement la réunion de cette ville ainsi que de toute la Terre-Ferme, à notre république. Le directoire a agréé cette demande, & l'on s'occupe sérieusement de lever tous les obstacles qui pourroient s'opposer à cette réunion, vivement désirée par tous les républicains d'Italie.

De Turin, le 16 août.

L'on avoit accusé le général Buonaparte de vouloir révolutionner l'Italie toute entière. Sa conduite à l'égard de notre gouvernement, repousse une pareille accusation. Il a prouvé que la France savoit reconnoître la loyauté de ses alliés. Dans sa lettre, au marquis de St. Marsan, il l'assure qu'il est très-satisfait de la conduite du cabinet de Turin, que non-seulement sa majesté n'a rien à craindre de la part des français, mais qu'il est même disposé à faire tout ce qu'elle desirera pour contribuer à affermir son repos. Il ajoute, qu'il n'a jamais eu l'intention d'introduire des troupes lombardes dans le Piémont, & que si sa majesté étoit mécontente de quelque général ou officier français employés dans ses états, il s'empresseroit de donner des ordres pour qu'ils soient remplacés.

Dans une autre lettre écrite au chevalier de Priocca, ministre des affaires étrangères, Buonaparte lui annonce qu'il vient de défendre de la manière la plus positive à toutes les garnisons françaises qui occupent des villes du Piémont, de se mêler en rien des affaires de ce pays. Ce ministre lui ayant observé que les rebelles du Piémont se vantoient de l'appui des français & de la république, & que le roi desiroit vivement qu'il fit connoître d'une manière ostensible ses sentimens à cet égard, Buonaparte a répondu qu'il permettoit de faire imprimer sa lettre au marquis de Saint-Marsan. Cette mesure, qui eut lieu sur-le-champ, produisit le plus grand effet dans tout le Piémont, & ne contribua pas peu à étouffer la rebellion. Lorsqu'enfin ce ministre lui eût annoncé la fin des troubles, il lui répondit par une lettre de félicitation, où il témoignoit le plaisir qu'il éprouvoit de voir le Piémont heureusement échappé aux dangers qu'il avoit courus pendant quelques jours.

On ne peut nier que toute cette conduite ne soit franche, loyale & digne des éloges de tous les amis de l'ordre & de la paix publique.

A L L E M A G N E.

Extrait de la gazette de Bareith, du 14 août.

On renouvelle le bruit de la cession totale de la Bavière à la maison d'Autriche, qui, à son tour, abandonneroit à l'électeur le Luxembourg, Limbourg & le pays de Liege. On assure que cette grande affaire se traite maintenant à Lille; mais ce bruit nous paroît sans aucun fondement.

L'on ne doute plus à Francfort de la signature de la paix entre l'empereur & la république française. Aussi les papiers impériaux y ont monté singulièrement de prix, ainsi qu'à Vienne & dans d'autres villes commerçantes de l'Allemagne.

L'épée que l'empereur destine au général Buonaparte, coûtera 100 mille écus d'Allemagne.

De Stutgard, le 14 août.

C'est à tort qu'on a inséré dans quelques journaux qu'il y avoit dans l'Assemblée des états, qui se tient ici, une scission, relativement à la répartition des contributions destinées à payer les dommages de la guerre. La vérité est qu'il regne à cet égard la meilleure intelligence entre le duc & les états; que son altesse s'est déjà exécutée elle-même en payant sa quote-part de ces contributions, en y faisant concourir les revenus mêmes des biens qu'elle a achetés hors du territoire du duché. Les états sont d'ailleurs très-bien d'accord entr'eux; & malgré les réclamations de quelques-unes des soixante-quatre villes ou communautés qui ont droit d'y siéger, réclamations dictées ou par l'ignorance, ou par une économie mal entendue, notre petit congrès restera rassemblé tant que les objets importants de sa convocation n'auroient pas été entièrement remplis.

De Weymar, le 19 août.

Le prince héréditaire de Bade vient d'arriver ici avec sa fille aînée; le roi de Suède doit s'y rendre de son côté. On assure qu'immédiatement après son arrivée, il épousera cette jeune princesse, qui est très-belle, & qui a été élevée avec le plus grand soin.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 8 fructidor.

Il vient encore de s'opérer des changemens dans la marche & la position d'une partie des troupes destinées pour l'intérieur de la république. Les cinq compagnies d'artillerie à cheval, qui étoient à Dinant, viennent d'en partir pour retourner à l'armée de Sambre & Meuse. La majeure partie de la division du général Lemoine a également reçu l'ordre de se préparer à quitter les bords de la Meuse pour retourner sur ceux du Rhin. Si de pareils ordres n'avoient point été donnés & contredits plusieurs fois, on pourroit croire que l'on a renoncé à tout projet d'attaque.

Voici un nouvel abus que nous dénonçons au gouvernement. Un grand nombre des citoyens des fauxbourgs de Bruxelles, sans avis, sans sommation quelconque, ont été mis à exécution militaire. Des gendarmes sont arrivés chez eux avec leurs chevaux pour y vivre à discrétion & recevoir, outre cela, 25 sols par jour, non compris la nourriture du cheval. Ces citoyens effrayés se sont informés avec inquiétude de la cause de ces vexations: le croira-t-on? Il s'agissoit du paiement de quelques vingtièmes échus depuis un grand nombre d'années, &

que le gouvernement autrichien avoit généreusement oubliés. Il a fallu payer ces vingtièmes ignorés, & outre cela, les frais d'exécution militaire. Une pareille tyrannie est unique dans les annales de notre patrie.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE.

Extrait d'une lettre de Tours, du 7 fructidor.

Notre ville jouit du plus grand calme; cette portion du peuple qui a servi, dans les derniers mouvemens, d'instrument aux deux commissaires du pouvoir exécutif Tissier-Olivier & Charmel, est fort mécontente & promet bien de ne plus se laisser mener par eux à l'avenir. Sans la sagesse, la modération & l'humanité de la municipalité, pas un terroriste n'eût échappé. On assure que, pour sa récompense, elle va être cassée, ainsi que le département, qui s'est parfaitement conduit dans cette circonstance. Puisse le directoire ne pas renvoyer de Paris les deux commissaires perturbateurs! le sang des citoyens couleroit de nouveau. Ces malheureux soudoyent depuis long-tems la compagnie des canoniers de la garde nationale, composée en grande partie de bouchers & autres gens de cette espèce, & les excitoient contre les négocians les plus riches & les plus estimables. Le jour du 9 thermidor, ils les avoient enivrés pour tuer & piller; la défense des bourgeois a été telle que plusieurs de ces terroristes sont morts des suites de leurs blessures, & le nombre des blessés a été assez considérable. Quand donc ces esprits inquiets & turbulens voudront-ils nous laisser en paix? La troupe de ligne à Tours a été constamment pour les honnêtes gens pendant l'action du 9, & par-tout elle se conduira de même, quand elle aura eu le tems de s'éclairer.

De Paris, le 10 fructidor.

On assuroit hier soir que le télégraphe venoit d'annoncer la paix signée avec l'Angleterre; quelques journaux donnent même déjà les principales conditions du traité. Cette nouvelle nous paroît sans aucun fondement; les prétentions réciproques des deux gouvernemens ont été dans le principe trop exagérées pour qu'ils soient revenus aussi-tôt à des idées plus modérées & plus sages pour concilier tant d'intérêts opposés. Nous devons probablement attendre pendant quelque tems encore l'effet de la résipiscence, peut-être même de la lassitude des deux partis. Nous recevons dans l'instant, la lettre suivante, qui confirme une partie de nos présomptions.

Au Rédacteur des Nouvelles Politiques.

Plusieurs journaux ont annoncé, hier soir, que la nouvelle de la paix, avec l'Angleterre, avoit été transmise par le télégraphe. Le fait est faux; dans l'hypothèse de la réalité de cette transmission, le gouvernement seul en auroit été instruit, & il n'auroit appartenu qu'à lui de la faire connoître.

Signé, CHAPPE, ingénieur télégraphe.

Aux mêmes rédacteurs.

J'allois à ma campagne, cheminant à pied & tenant un livre à la main, lorsque j'appercus un roulier coupant une brochure: cela piqua ma curiosité; je l'acostai. Comme j'aime beaucoup les travaux de la campagne, j'aime à causer avec ceux qui s'en occupent, & je m'en suis presque tou-

jours bien trouvé. Voici ma conversation avec mon roulier.

Le voyageur. Bon jour, citoyen. Vous n'aimez pas à perdre votre tems, à ce qu'il paroît. — *Le roulier.* J'en perds le moins que je peux. — *Le V.* Vous aimez la lecture? — *Le R.* Beaucoup; mais j'ai lu plus de livres que je n'en lirai. J'aurois peut-être été notaire ou curé de mon village; mais j'ai toujours préféré d'être fermier comme mon pere. — *Le V.* Puis-je vous demander quelle est la brochure que vous tenez? — *Le R.* C'est un ouvrage sur les finances. — *Le V.* Ah! du général Montequiou. Cela est excellent. — *Le R.* C'est ce qui m'a paru aux premieres pages. Cet auteur ne demande que du bon sens à ceux qui le lisent. — *Le V.* Vous aimez donc à vous occuper des affaires publiques? — *Le R.* N'est-ce pas l'affaire de tout le monde? — *Le V.* Eh bien, que pensez-vous de tout ce qui se passe? — *Le R.* Je n'en pense rien de bon; je pense que nos gouvernans sont les rouliers & nous les chevaux; je pense que nous sommes mal menés: le directoire & le corps législatif tirent, l'un à droite, l'autre à gauche. Tenez, citoyen, de ce train là nous n'irons pas, quoiqu'on nous ait chanté long-tems à tue-tête ça ira. C'est que, comme dit le proverbe, quand il n'y a pas de foin au ratelier, les ânes se battent. Voilà l'histoire de nos finances. Je peux en parler, car je suis financier; j'ai une famille nombreuse, des terres que je fais valoir, un commerce, & je prospere. — *Le V.* Il y a loi du gouvernement d'une maison à celui d'un état. — *Le R.* Non; avec des moyens, de l'ordre & de l'économie, je crois qu'on gouverne la fortune publique tout comme la fortune privée. — *Le V.* Mais on fait aujourd'hui par-tout de grandes économies. — *Le R.* Oui, dans les petites dépenses: ce n'est pas de ces économies là dont je parle. Ce matin j'ai passé chez le ministre des finances; mon neveu, qui y est employé, m'a fait rire en m'apprenant qu'on avoit supprimé une porte utile & deux reverberes pour renvoyer un portier. Ce que j'appelle économie, moi, c'est une bonne administration. Or, les contributions se paieront mal, parce que la charge est trop forte, parce qu'elle est inégalement répartie. Vous voyez bien cet excellent attelage; je l'aurois bientôt ruiné si je me conduisois de la sorte. Jamais plus d'un millier par cheval, la voiture bien chargée, de petites journées, & nous arrivons; mais il est vrai que mes chevaux sont à moi. Si on n'eût pas nommé à cette convention des gens la plupart sans terres, sans maisons, les propriétaires n'auroient pas été écrasés comme ils le sont; des propriétaires auroient voté pour le rétablissement des impôts indirects & des octrois. Si, quand je pars de Normandie pour Paris, il me falloit déboursier 200 liv., auxquelles se monte la dépense de ma route, je ne partirois pas; je ne croirois jamais pouvoir sur mes bénéfices retrouver cette somme, que définitivement je dépense en diners, en couchers, en rafraichissemens & en frais de route. La république ne marchera qu'autant qu'on rétablira beaucoup de choses qu'on a détruites. Il faudra remettre les droits sur les boissons. Le vin qui, dans les bonnes années, vaut six sols, en vaut huit dans les mauvaises: hé bien! payons-le sept ou neuf sols; ce sera une mince contribution pour l'homme sobre, & l'ivrogne n'en sera pas plus pauvre. Un droit sur les boissons rapporteroit peut-être 25 millions. On a beaucoup crié contre l'ancien impôt du sel, & on a eu raison; mais il seroit aisé de trouver

sur cet objet plusieurs millions, sans grever personne. Je ne prends pas de tabac & je contribue à une dépense de 30 millions, qu'acquittoit cet impôt. Je n'ai pas de procès & je contribue de dix francs par an pour le paiement de la justice; c'est aux gens processifs à payer ces frais-là. On a rejeté le droit de passe; quel est celui qui ne l'acquitteroit pas avec plaisir si les chemins en étoient mieux tenus? Il nous en coûte en séjours forcés, en dégradation de voitures, dix fois plus que ne coûteroit le droit. On a supprimé les octrois des villes, & le pauvre meurt de faim dans les hôpitaux. Nous avons des gardes champêtres, on pille les propriétés particulières, on dévaste la propriété publique; vive un bon vétérans, qui ne seroit pas du pays; car il n'y a plus de suisse à qui on donneroit vingt sols par jour pour garder le territoire dans la saison où la terre est couverte.

Ici nous nous séparâmes, parce que j'arrivois à mon but; en nous quittant, il me dit: rappelez-vous, citoyen, que vous avez fait route avec un simple roulier, qui vous a dit que la république ne marchera qu'autant que, de cent choses qui existoient et qu'on a détruites, on en aura rétabli quatre-vingt quinze.

C. de V.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen SIMÉON.

Séance du 10 fructidor.

Le général Hoche, dans une lettre adressée au citoyen Dufresne, membre du conseil des cinq cents, a réclamé il y a quelques jours, contre un rapport fait par ce député, au nom de la commission. (*Voyez dans ce journal l'article Paris du numéro d'hier*).

Le général Hoche demandoit, en finissant, à être mis en jugement si les faits avancés par Dufresne étoient vrais; mais comme ils n'étoient, selon lui, qu'une pure calomnie, il sommoit ce représentant du peuple de se retracter.

Dufresne aujourd'hui a demandé la parole & a annoncé qu'il persistoit dans ce qu'il a dit à la tribune au sujet des contributions levées par l'armée de Sambre & Meuse: tous les faits avancés par lui sont consignés dans la correspondance de la trésorerie nationale avec ses agens; il en est même qu'on a tûs par égard pour le général Hoche: ce général a établi, à Bonn, une commission pour l'administration des contributions militaires: le payeur général de l'armée lui ayant demandé des fonds dont il avoit besoin, le général Hoche, par un ordre formel, lui a défendu de les délivrer.

Comme cette confusion dans la maniere dont toutes sortes d'autorités disposent des fonds publics, est une des principales causes de la pénurie où se trouve le trésor national, Dufresne propose au conseil d'inviter par un message le directoire exécutif à donner les ordres les plus sévères pour que le produit des contributions levées en pays ennemi soit directement versé dans les caisses publiques.

Chollet expose qu'aucune loi n'a statué sur les contributions militaires; il croit donc qu'avant d'envoyer au directoire le message proposé, le conseil doit charger sa commission des finances ds lui faire un rapport sur les contributions dont il s'agit.

Jourdan (de la Haute-Vienne) demande la parole. Il dit

qu'il appuieroit, sans hésiter, la proposition faite de faire verser dans les caisses publiques le produit des contributions militaires, si l'ordre étoit établi dans nos finances & si le service des armées se faisoit avec exactitude. Si nos soldats ont été vêtus, nourris; si nos armées existent, c'est à l'emploi que les généraux ont fait de ces contributions que nous en sommes redevables: Popinant ajoute que pendant deux ans qu'il a commandé la brave armée de Sambre & Meuse, de 150 mille rations qui devoient lui être fournies par jour, elle n'en recevoit pas dix mille: les fournisseurs ne s'en faisoient pas moins payer 150 mille; c'est par ces dilapidations qu'ils ont acquis leurs scandaleuses richesses: comme, au reste, le directoire saura bien faire rendre compte aux généraux des deniers qu'ils ont perçus, Jourdan regarde le message comme inutile.

Johannet tire, de l'abus même que Jourdan vient de dénoncer, la conséquence qu'il faut prendre des mesures pour mettre un frein à ces horribles dilapidations.

Gibert-Desmolieres dit que le papier-monnaie a long-tems favorisé tous ces abus; mais ils ont été déjà fortement réprimés par le dernier ministre de la guerre. Gibert, comme Chollet, demande le renvoi à la commission des dépenses.

Le renvoi est ordonné.

Conformément à la demande qui lui en a été faite, le directoire exécutif transmet au conseil l'état des dépenses arriérées; elles se montoient à l'époque où la constitution a été établie, à 230 millions & tant; depuis cette époque jusqu'au 1^{er} vendémiaire dernier, elles se sont arriérées de 134 millions & tant.

Comme aucun crédit n'est ouvert, aucuns fonds faits pour payer ces dépenses, & comme la liquidation est un dédale inextricable, le directoire invite le conseil à prendre tous ces objets en considération.

Le message est renvoyé à l'examen de la commission des finances.

Dabruel fait un rapport sur la formule de la déclaration à exiger des ministres des divers cultes; il s'attache à prouver qu'elle ne doit en rien gêner leur conscience. Voici la formule qu'il propose:

« Je déclare que je suis soumis au gouvernement de la république française ».

Les ministres d'un culte, qui exercent leurs fonctions sans avoir fait cette déclaration, seroient condamnés à payer une amende qui ne pourroit excéder 500 livres; en cas de récidive, ils seroient condamnés à une amende qui ne pourroit excéder 1000 liv., & en même tems déclarés incapables d'exercer les fonctions de citoyens français.

Quelques membres demandoient que ce projet fût discuté sur-le-champ; le conseil en a ordonné l'impression & a ajourné la discussion.

On reprend celle sur le secret des lettres.

Après quelques débats, le conseil a pris une résolution par laquelle il abroge l'exception portée à un article du code des délits & des peines, & en vertu de laquelle le directoire exécutif pouvoit ouvrir les lettres venant des pays étrangers ou destinés pour ces pays.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LAFFON-LADEBAT.

Séance du 18 fructidor.

Lacombe-Saint-Michel se plaint de ce que la commission des inspecteurs n'a point encore rendu compte de ce qu'elle a dû faire pour venger l'insulte faite, aux Champs-Élysées, au représentant Derenty, par des grenadiers du corps législatif. Lacombe demande qu'il soit fait un message au directoire pour savoir quelle suite il a donné à cette affaire.

Dumas s'oppose à cette proposition; il commence par faire l'éloge de la discipline & de l'esprit qui regnent dans le corps des grenadiers; il ne voit qu'avec peine qu'on veuille donner à cette affaire un éclat qui ne peut qu'accroître les divisions & troubler la tranquillité; il ne voit dans cette affaire qu'une rixe particulière, qui ne touche en rien, dit-il, à la représentation nationale; une rixe qui a été engagée avant que Derenty se fût fait connoître pour député; une rixe à laquelle il a regretté lui-même d'avoir donné tant de publicité, quand il a vu la tournure...

Je demande la parole, dit Derenty.

L'ordre du jour, crie-t-on.

Il ne faut pas donner de torts aux représentans du peuple quand ils n'en ont pas, dit Derenty.

Les grenadiers n'en ont pas non plus, répond Dalphonse. — Si, repart Derenty.

Le conseil met fin à ces débats en adoptant la proposition faite par Dumas, de créer une commission qui examinera l'affaire, entendra Derenty & fera son rapport en comité secret.

La commission sera composée de Baudin, Regnier, Creuzé-Latouche, Picaul & Fleurien.

Sur le rapport de Châteaueux, le conseil approuve la résolution du 21 thermidor, qui ôte au directoire le pouvoir de déclarer les communes de l'intérieur en état de siège sans l'autorisation du corps législatif.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution d'hier qui autorise la trésorerie à négocier les recriptions bataves.

On reprend la discussion sur les fugitifs du Bas-Rhin: elle est encore continuée à demain.

Regles des cinq ordres d'architecture, de Vignole; précédées d'un précis de géométrie, & suivies des détails sur l'ordre dorique, de Pestum, & autres accessoire.

Cet ouvrage comprend aussi les *Leçons élémentaires des ombres dans l'architecture*, démontrées par des principes puisés dans la nature; par C. M. Delagardello, architecte pensionnaire de la république. Nouvelle édition, enrichie de nouvelles planches; un volume in-4^o broché. Prix, 12 liv. A Paris, chez Joubert, graveur, marchand d'estampes, rue de Sorbonne, maison neuve, aux deux Piliers d'Or.

Mémoire clinique sur le tétanos chez les blessés; par Lamrent, médecin en chef & professeur à l'hôpital militaire de Strasbourg, in-8^o. Prix, 2 liv. 10 s. & 5 liv. franc de port. A Strasbourg, chez Levrault, libraire, & à Paris, chez Fuchs, libraire, maison de Cluny, rue des Mathurins; & de la Tynna, libraire, cloître Saint-Honoré.